

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 13918
Numéro SIREN : 830 217 964
Nom ou dénomination : FITNESS MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2022 sous le numéro de dépôt 42136

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE
EN DATE DU 7 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un,
le 7 juillet,
à 10 heures,

Les membres du comité stratégique (le « **Comité Stratégique** ») de la société Fitness Management (la « **Société** ») se sont réunis au siège social, en vue de prendre les décisions suivantes :

1. Démission de Monsieur Pierre Caporali, directeur général délégué ;
2. Pouvoirs pour les formalités.

Sont présents ou représentés et ont émargé la feuille de présence :

- Monsieur Eric Bismuth ;
- Monsieur Frédéric Wagnies ;
- Montefiore Investment SAS (453 184 806 RCS Paris), membre du Comité Stratégique, représentée par Marie Londéro ;
- Monsieur Bertrand Bonelli ; et
- Madame Sandrine Bonelli.

Le président de séance prend acte que tous les membres du Comité Stratégique sont présents et que le Comité Stratégique peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Bismuth.

1. Démission de Monsieur Pierre Caporali, directeur général délégué

Monsieur Bertrand Bonelli informe le Comité Stratégique de la démission en date du 5 juillet 2021 de Monsieur Pierre Caporali de son mandat de directeur général délégué ; il ajoute qu'il y a donc lieu de statuer sur son éventuel remplacement.

Il rappelle en tant que de besoin les dispositions de l'article 12 des statuts de la Société aux termes desquels :

- les directeurs généraux et directeurs généraux délégués sont nommés par le Comité Stratégique, conformément aux dispositions de l'article L.227-6 du code de commerce ;

- les directeurs généraux délégués peuvent librement démissionner moyennant un préavis de trois mois dont ils peuvent être dispensés en tout ou partie par le Comité Stratégique.

Le président de séance donne alors la parole aux membres du Comité Stratégique. Une discussion s'instaure.

Après en avoir délibéré, le Comité Stratégique prend acte de la démission de Monsieur Pierre Caporali de son mandat de directeur général délégué avec effet du 5 juillet 2021, et décide à l'unanimité (i) d'accéder à la demande de dispense partielle de préavis (soit deux mois au lieu de trois mois) et (ii), à ce jour, en l'absence de remplaçant, de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Pierre Caporali, directeur général délégué démissionnaire.

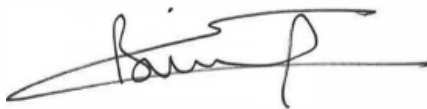
2. Pouvoirs pour les formalités

Le Comité Stratégique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président du Comité Stratégique et un membre du Comité Stratégique.



Eric Bismuth
Président du Comité Stratégique



Bertrand Bonelli
Membre du Comité Stratégique